



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 177-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.295

Déposée le : 05.09.2022

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : UDC (Müller, Orvin) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 08.09.2022

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la sécurité
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Garantir une planification des coupures de courant consolidée et coordonnée avec les communes

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'associer les cellules de crise régionales et communales à l'élaboration des scénarios de crise, ainsi que de se concerter et de se coordonner avec la Confédération ;
2. de faire avancer la mise en œuvre des points de rencontre d'urgence ;
3. de veiller à renforcer rapidement la capacité de résistance (résilience) des institutions d'importance systémique (hôpitaux, fournisseurs d'eau et distributeurs de denrées alimentaires, etc.) face à une coupure de courant de longue durée en utilisant des moyens appropriés.

Développement :

Pour répondre à la menace d'une crise due à une pénurie d'électricité, il faut créer des conditions favorables pour réussir à la surmonter. Aujourd'hui, il faut partir du principe que si un tel scénario survient, les responsables devront prendre des décisions dans les plus brefs délais dans un contexte caractérisé par des informations incomplètes, un manque de préparation et une grande incertitude. Il faut y remédier de manière ciblée.

Il est grand temps d'élaborer ensemble des scénarios probables et d'en tirer les conséquences en proposant des pistes d'action. Il faut ensuite vérifier l'approche théorique par des simulations d'événements afin d'être le mieux préparé possible aux sinistres réels. Il va de soi que toutes les parties prenantes doivent être impliquées dans ces préparatifs, exercices d'état-major et simulations, conformément au principe selon lequel il faut bien connaître ses appuis en temps de crise.

Depuis mai 2021, les points de rencontre d'urgence (PRU) sont régulièrement mis à jour sur le site Internet « pointrencontreurgence.ch ». Cependant, selon la planification, le délai total de mise en œuvre est de deux ans. Comme chaque site PRU renforce le réseau PRU et qu'une prompte et bonne couverture du territoire augmente la sécurité de la population dans tout le canton, il s'agit d'accorder la plus haute priorité à la mise en œuvre rapide des PRU.

Dans l'hypothèse d'une crise imminente, les institutions d'importance systémique doivent faire preuve d'une grande capacité de résistance. Une planification étendue doit permettre d'identifier les menaces et les risques potentiels pour ces institutions et de prévoir des mesures de défense contre les risques ou de maintien des processus clés impératifs. Pour que les organisations d'importance systémique améliorent leur résilience, il convient de mettre en place le plus rapidement possible les conditions techniques nécessaires.

Motivation de l'urgence : la pénurie d'électricité est, en ce moment, la plus lourde menace qui pèse sur la population bernoise. Il s'agit d'y remédier le plus rapidement possible.

Destinataire
– Grand Conseil